

# AVIS

## COUR PROVINCIALE

### OBJET : DIRECTIVES DE PRATIQUE

Depuis le 4 février 2008, tous les avis de requête ou de demande contestés ont été déposés auprès de la Cour provinciale pour être présentés du lundi au jeudi, à 10 h, dans la salle d'audience 308.

La Cour provinciale a maintenant rendu définitives les directives de pratique officielles concernant l'audition des requêtes et des demandes contestées.

La Cour a établi que ces directives de pratiques seraient mises en œuvre le 6 octobre 2008 et a prévu des séances d'information pour les membres du barreau aux dates et aux heures suivantes :

- le mardi 23 septembre 2008 de 12 h à 13 h 30
- le jeudi 25 septembre 2008 de 12 h à 13 h 30

Les séances d'information auront lieu dans la salle 413 du Palais de justice de Winnipeg.

Les membres du barreau devraient prévoir d'assister aux séances d'information et également à revoir les directives de pratique, avant leur mise en œuvre le 6 octobre 2008, à l'adresse suivante: [www.manitobacourts.mb.ca](http://www.manitobacourts.mb.ca).

### DÉLIVRÉ PAR :

*Document original signé par*

**Le juge en chef Raymond Wyant  
(Manitoba)**

**DATE : Juillet 2008**